

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 30 juin 2017

Etaient présents :

MM Paul CUSIN-ROLLET Maire, Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE Luc MERCIER, Philippe PARIS, Bertrand MERCIER, Daniel ARPIN, Emmanuel MERCIER, Jean-Pierre BASTIEN, Béatrice EMPEREUR Annick RECORDON Michel MARMOTTAN, Daniel EUSTACHE

Absents : Jean Noel GAIDET, Yannick AMET

M. **Jean Pierre BASTIEN** a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Point N°1 – Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants pour la composition du tableau des électeurs sénatoriaux

M. **Paul CUSIN-ROLLET Maire** rappelle que le renouvellement des sénateurs interviendra le dimanche 24 septembre 2017 dans notre département.

Préalablement, le Conseil Municipal doit désigner ses délégués au sein du Collège électoral qui procèdera à l'élection des sénateurs.

Par décret, le ministre de l'intérieur a fixé la date obligatoire de réunion des Conseils Municipaux pour procéder à la désignation de nos délégués au vendredi 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal de Sainte-Foy-Tarentaise doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Membres titulaires élus : Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET et Léon EMPEREUR

Membres suppléants élus : Philippe PARIS, Luc MERCIER, Emmanuel MERCIER

Point N°2 – Travaux de construction de deux réservoirs d'eau Potable du Planay et de Planbois

Suite à l'analyse des offres par le bureau d'études GEODE et après une phase de négociation, Mr le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°1 Terrassement – Réseaux :

Entreprise BRUNO TP pour les montants suivants :
Tranche Ferme : 102 993.10€ HT soit 123 591.72€ TTC
Tranche Optionnelle : 85 033.65€ HT, soit 102 040.38€ TTC

Lot N°2 Génie Civil

Entreprise BRAISSAND pour les montants suivants :
Tranche Ferme : 275 000€ HT, soit 330 000€ TTC
Tranche Optionnelle : 240 000€ HT, soit 288 000€ TTC

Lot N°3 Equipement

Entreprise FELJAS et MASSON pour les montants suivants :
Tranche Ferme : 45 504€ HT, soit 54 604.80€ TTC
Tranche Optionnelle : 46 598€ HT, soit 55 917.60€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus

Point N°3 – Mise en séparatif des réseaux des Planay, Abergement, Maison Dessous, Rassel, Villard

Suite à l'analyse des offres par le bureau d'études ABEST et après une phase de négociation, Mr le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°1 Génie Civil :

Entreprise SOCCO pour les montants suivants :

- Une tranche Ferme : 295 784.41 € HT, soit 354 941.29 € TTC
 - Une tranche optionnelle 1 : 112 662.79 € HT, soit 135 195.35€ TTC
 - Une tranche optionnelle 2 : 18 131.69 € HT, soit 21 758.03€ TTC
- TOTAL du Lot N°1 : 426 578.89 € HT, soit 511 894.67 € TTC**

Lot N°2 Electricité

Entreprise SERPOLET pour les montants suivants :

- Une tranche Ferme : 93 033.75 € HT, soit 111 640.50 € TTC
 - Une tranche optionnelle 1 : 8 084 € HT, soit 9 700.80€ TTC
 - Une tranche optionnelle 2 : 22 601.25 € HT, soit 27 121.50€ TTC
- TOTAL du Lot N°2 : 123 719.00 € HT, soit 148 462.80 € TTC**

Lot N°3 Voierie

Entreprise SIORAT pour les montants suivants :

- Une tranche Ferme : 27 310.00 € HT, soit 33 772.00 € TTC
 - Une tranche optionnelle 1 : 25 090.50 € HT, soit 30 108.60 € TTC
 - Une tranche optionnelle 2 : 21 487.00 € HT, soit 25 784.40 € TTC
- TOTAL du Lot N°3 : 73 887.50 € HT, soit 88 665.00 € TTC**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus

Point N°4 - Tarifs des repas de la cantine scolaire année 2017/2018

M Philippe PARIS Maire Adjoint propose de ne pas augmenter, pour l'année scolaire 2017/2018, le prix du repas de la cantine scolaire. Ce dernier sera donc de **6.10€ /repas**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ**

Point N°5 Garderie Périscolaire du soir : Ouverture à l'année et fixation du prix

M Philippe PARIS Maire Adjoint rappelle que la garderie périscolaire actuelle est ouverte uniquement durant la saison d'hiver, de la mi-décembre à la mi-avril.

Compte tenu du nombre de demandes des parents travaillant à l'année et du nombre insuffisant d'assistantes maternelles sur le territoire communal, il propose d'ouvrir la garderie périscolaire à l'ensemble de l'année scolaire 2017/2018, de 16H30 à 18H30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre en place le service garderie périscolaire à l'année de 16H30 à 18H30.
- **DIT** que le prix de la garderie périscolaire est fixé à 2€/heure.

Point N°6 – Demande de coupes à marteler suite aux autorisations de défrichement pour les travaux des réservoirs et de la mise en séparatif des réseaux des Planay, Abergement Maison dessous

Afin de permettre les coupes de bois en forêt communales relevant du régime forestier préalable aux travaux nommés ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DEMANDE** à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes

La séance est levée à 20H00

Le secrétaire
Jean Pierre BASTIEN



Le Maire,
Paul CUSIN-ROLLI

